

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 Mars 2019
Date d'affichage 21 Mars 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20190328-DEL_19_03_27_22 DE

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 (+ 9 procurations)
votants 28

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2019
Affichage : 28/03/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT SEPT MARS à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry PERRE.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Camille MORIN-BURRE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Gaëtan THOMAS), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU FOYER LOGEMENT « LE CLOSEAU » AUPRES DE LA VILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition d'un agent du Foyer Logement « Le Closeau » auprès de la Ville.

Vu le besoin de renforcer l'équipe nettoyage de la ville de la Ferté-Bernard.

Mr LORY Christophe va être mise à disposition de la Ville, à raison de 100 % de son temps de travail (soit 35h/sem), et ce, à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 3 mois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes :

- A signer la convention de mise à disposition de Mr LORY Christophe auprès de la Ville, à raison de 100 % de son temps de travail (soit 35h/sem), et ce, à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 3 mois.

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU